

# POLITIQUE

economie.union@sonapresse.com

## Francis Grass reçu au palais hier

**LE** directeur général de Colas Europe, Moyen-Orient, Afrique, a échangé avec le président de la République, Ali Bongo Ondimba. Le numéro un gabonais a également reçu le ministre de l'Habitat, Olivier-Abel Nang Ekomiye.

O. N.  
Libreville/Gabon

**L**e chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a reçu hier le directeur général de Colas Europe, Moyen-Orient, Afrique, Francis Grass. Plusieurs sujets étaient au cœur de cet entretien qui s'est déroulé au palais de la présidence de la République.

On notera, entre autres, que le président Ali Bongo Ondimba et son hôte ont fait le point des chantiers et des opérations entamés par l'entreprise. Il s'agit par exemple de la réalisation d'infrastructures et des travaux de voiries urbaines à Bikelé (commune de Ntoum), Franceville (chef-lieu de la province du Haut-Ogooué), Nsilé-Bifoun (dans le département du Komo-Kango) et de la Transgabonaise.

Sur un tout autre plan, le chef de l'État a également reçu le ministre de l'Habitat, Olivier-Abel Nang Ekomiye. À l'ordre du jour, la situation foncière dans la commune d'Akanda. Notamment l'organisation et les actions à mener en vue de la régulation des parcelles dans ladite commune faisant partie du Grand Libreville.

Le président de la République



Le chef de l'Etat s'entretenant avec ses hôtes

et le membre du gouvernement ont abordé la question relative à l'arrivée prochaine du ministre chinois de l'Habitat, accompagné d'un groupe d'experts. Il s'agira pour les deux homologues qui ont paraphé un Mémoire à Beijing en avril dernier lors du séjour du numéro un gabonais de travailler en synergie et d'approfondir cette coopération nouvelle entre les deux pays.

Enfin, le ministre de l'Habitat a mentionné les travaux d'aménagement de 102 parcelles, réalisés par la Société nationale immobilière (SNI) dans le cadre

de la première phase du Programme accéléré d'accèsion à la propriété (PAAP), ainsi que le lancement de la phase II dudit projet avec la production de 200 nouvelles parcelles et la construction de 100 logements. Il convient de rappeler que la SNI a lancé, le 15 juillet 2022 sur son site de Bikelé-Nzong, le Programme Accéléré d'Accession à la Propriété (PAAP). Lequel répond aux recommandations de la Task force "Réforme foncière", en vue d'accélérer l'accès à la propriété et faciliter aux citoyens, l'acquisition de parcelles titrées et entièrement viabilisées.

## Port-Gentil : l'UNI s'enracine !

René AKONE DZOPE  
Port-Gentil/Gabon

**L**E bureau exécutif de l'Union nationale initiale (UNI), sous la houlette de son leader, Paul-Marie Gondjout, a procédé, en fin de semaine dernière, à l'installation de plusieurs organes de base pour symboliser sa présence et marquer son enracinement non seulement à Port-Gentil, mais sur l'ensemble de la province de l'Ogooué-Maritime.

La coordination provinciale, par exemple, est placée sous la responsabilité d'Arnaud Mpira. Firmin Goundou se chargeant de la commune de Port-Gentil. Dans son propos circonstanciel, Paul-Marie Gondjout est revenu sur l'histoire de l'UNI, créée le 22 juillet 2022, au lendemain de la scission avec l'Union nationale. Selon lui, l'Union nationale initiale, sur l'échiquier

politique national, se trouve dans l'opposition. "L'UNI est un parti républicain, démocrate, qui veut participer à l'action politique de notre pays. La politique de la chaise vide ne paie pas", a-t-il lancé. Estimant qu' "il ne suffit pas de critiquer, il faut aussi savoir proposer. Le Gabon est notre pays à tous et tout ce qui s'y passe nous intéresse tous."

La politique de l'UNI, a indiqué son chef, est celle du rassemblement. De fait, il propose l'"Alliance politique pour Gabon" qui, précise-t-il, ne remplace pas les partis politiques. Sa mission ? Renforcer le fondement de l'État de droit, ouvrir le chantier des réformes politiques et institutionnelles pour la mise en place de la IIIe République, établir un programme politique commun ayant pour corollaire un plan national de développement et d'intégration économique et sociale.



Paul-Marie Gondjout (casquette) : « Il ne suffit pas de critiquer, il faut aussi proposer. »

## Miroir du gouvernement

### Le retour des beaux jours ?

AU terme de l'adoption du projet de loi portant modification et suppression de certaines dispositions de la loi 6/75 du 25 novembre 1975 portant Code de sécurité sociale par l'Assemblée nationale, la physionomie de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) devrait considérablement changer dans les jours à venir. Tant ce texte traduit les réponses apportées par le gouvernement pour permettre à cette structure de sortir de la situation difficile dans laquelle elle se trouve actuellement et caractérisée, entre autres, par l'irrégularité de paiement des pensions des retraités.

Pour ainsi dire, ce texte consacre une réforme profonde de la CNSS à travers un modèle de gestion paritaire intégrant l'État, les employés et le patronat. Une gestion tripartite qui devrait permettre à cette entité d'être

désormais à l'abri de certaines dérives observées par le passé. Ce d'autant plus que le Conseil d'administration (CA) jusque-là cantonné à un rôle de faire-valoir, a vu ses prérogatives être considérablement renforcées.

En ce sens, "organe d'orientation, de décision et de contrôle de la CNSS, il dispose d'une compétence générale pour exercer de façon permanente et continue son autorité sur toutes les activités de la CNSS."

Voilà qui est dit ! Les administrateurs ne pourront plus, comme maintenant, se contenter de leurs jetons de présence. Ils devraient pleinement jouer leur rôle en dénonçant, le cas échéant, tout manquement à l'orthodoxie managériale. D'autant plus que le CA est désormais responsable devant le gouvernement de l'atteinte de certains objectifs. Et que ses président et vice-président ne seront

plus nommés par celui-ci, mais élus par les administrateurs pour un mandat de trois (3) ans.

Avec ceci que les prochains directeur général et directeur général adjoint de la CNSS ne seront plus également nommés, mais recrutés sur la base d'un appel à candidature en privilégiant les nationaux.

Bref, tout ceci devrait avoir un impact positif dans la gouvernance de la CNSS. Reste à espérer que les uns et les autres respectent toutes ces dispositions. Car, comme on a coutume de le dire, notre pays dispose de bons textes, mais leur application ne suit pas souvent.

J.KOMBILE MOUSSAVOU